

 <p><b>RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<b>FICHE DE POSTE</b>
	<p><b>Professeur formateur en éducation prioritaire</b></p> <p><b>Premier degré bassin Nord et Est</b></p>

### **Description du profil recherché**

- Enseignant du premier degré dont l'expertise pédagogique est solidement reconnue par l'inspection pédagogique ou validée par le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF).
  - Connaissance des conditions de l'exercice professionnel en éducation prioritaire. Une expérience en tant qu'enseignant en REP ou REP+ est requise.
  - Disponibilité pour un travail avec des pairs, avec des personnels de direction et d'inspection : ouverture aux autres, écoute, sens de la coopération.
  - Maîtrise des outils usuels de la communication numérique.

### **Missions**

En lien étroit avec le correspondant académique de l'Éducation prioritaire, les pilotes de chaque réseau (Principal de collège, IEN et IA-IPR référent) et sous la responsabilité des inspecteurs en charge du groupe des formateurs éducation prioritaire 1D/2D, le professeur formateur en éducation prioritaire :

- contribue à diffuser et à expliciter les orientations du référentiel de l'éducation prioritaire ;
- accompagne les équipes en REP + notamment lors des temps consacrés au travail collectif, afin d'aider au développement de la réflexion pédagogique collective ;
- observe et analyse des éléments de pratique professionnelle pour conseiller et aider les enseignants à réajuster leurs pratiques dans le cadre ordinaire de la classe ;
- détermine et définit avec les acteurs des réseaux les besoins en formation des équipes ;
- anime des formations dont l'objet est spécifique à l'éducation prioritaire ;
- élabore des outils de formation pour alimenter une banque de ressources académique ;
- valorise les initiatives et le travail engagé dans les réseaux ;
- contribue aux bilans réguliers de l'accompagnement des réseaux.

Le formateur éducation prioritaire sera amené à travailler avec de nombreux autres professionnels de la formation.

### **Conditions d'exercice**

- Pour exercer sa mission dans les réseaux de l'éducation prioritaire de l'académie, **le formateur est déchargé de 50% de son ORS en tant qu'enseignant. Prise de poste à la rentrée d'août 2024**

- Afin d'approfondir son expertise et faciliter le développement de politiques communes de formation des enseignants, le formateur sera régulièrement amené à suivre divers séminaires.
- Le formateur pourra bénéficier de frais de déplacements pour se rendre aux lieux de formation si le cadre réglementaire le permet.

### **Régime indemnitaire**

Les missions ouvrent droit au prorata des missions de formateur à

- l'indemnité de fonctions particulières pour certains professeurs des écoles justifiant du CAFIPEMF

L'agent recruté garde son régime indemnitaire au prorata des missions d'enseignement.

### **Modalités de candidature**

Lettre de motivation + Curriculum Vitae + Copie du dernier rapport d'inspection (ou compte rendu de rendez-vous de carrière) à transmettre par courriel et par voie hiérarchique.

Mettre en objet « à l'attention de David MEGRET, Correspondant départemental de l'Éducation prioritaire. - Candidature FEP. Courriel : [David.Megret@ac-reunion.fr](mailto:David.Megret@ac-reunion.fr)

Placer en copie la chargée de mission de l'EP : Sangari.Tirougnanasambandame  
[education.prioritaire@ac-reunion.fr](mailto:education.prioritaire@ac-reunion.fr)